

## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du mercredi 03 février 2016 à 20 heures

L'AN DEUX MIL SEIZE le TROIS FÉVRIER à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames BAILLY Aline, et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis et VENTROUX Jacques, **Adjoint**,

Mesdames HUBERT Jeannine, MARTINEAU Anita, ROCHETEAU Lydie et ROINEAU Manon et Messieurs FORET Christophe, LEDUC Bruno, LEHOUX Yves, LEROY Patrick, MARAIS Bruno, MARIE Philippe et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

**Absentes excusées** : Madame LOVAT Cindy donne procuration à Madame BAILLY Aline  
Madame RENAUD Brigitte donne procuration à Madame TYLKOWSKI  
Madame PICOULEAU Christelle

**Secrétaire de Séance** : Madame MARTINEAU Anita

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015.

### CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance technique mise en place par le Conseil départemental de la Sarthe pour aider les collectivités à développer et à gérer au mieux leur assainissement.

Le Conseil départemental propose le renouvellement de cette convention pour 3 ans (2016 – 2018).

Le coût s'élève à 0.40 € par habitant sur la base de la population Insee totale de la commune issue du fichier DGF de l'année N-1 (soit 865.60 € pour 2016) et sera indexé sur la variation de l'inflation.

Après délibération, et vote à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer le renouvellement de la convention SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) pour 3 ans, et tous les documents y afférents.

### APPROBATION DE L'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

La loi du 11 février 2005 impose à tous les établissements recevant du public (de 5ème catégorie) un certain nombre d'obligation visant à permettre à toutes les personnes, quel que soit

leur handicap (physique, sensoriel, mental, psychique et cognitif) d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

Tous les bâtiments communaux ont donc fait l'objet d'un diagnostic à l'issue duquel un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été élaboré.

Par cet agenda, la commune s'engage à réaliser les travaux respectant les règles d'accessibilité dans un délai déterminé en fonction des priorités, jusqu'à 3 ans, ou 6 ans sur dérogation.

Monsieur le Maire présente les dossiers.

Après délibération, et vote à l'unanimité, le conseil municipal, approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

### **INFORMATION SUR LE CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Pour faire suite à l'appel d'offres, 31 dossiers de candidature ont été déposés.

Le Maire rappelle les critères de sélection des offres :

- Prix ..... 35 %
- Composition de l'équipe..... 35 %
- Références ..... 30 %

La commission qui s'est réunie le jeudi 28 janvier 2016 a décidé de retenir Crespy et Aumont Architectes d'Angers pour un montant de 45 000.00 € HT, soit 54 000.00 € TTC (7.5 % du montant estimatif de travaux).

Ce cabinet s'associera à :

- un BET Structures (Even Structures),
- un BET Thermique (I2D Conseils), et
- un BET Cuisine collective (Batel).

Échéancier prévisionnel :

- Information aux candidats non retenus ..... 03/02/2016
- Notification au candidat retenu et signature du marché..... 19/02/2016
- Étude ..... mars/avril 2016
- Dépôt du permis de construire ..... mai 2016  
(Délai d'instruction de 5 mois)
- Lancement de l'appel d'offres travaux ..... octobre 2016
- Démarrage des travaux..... décembre 2016
- Mise en service du restaurant ..... janvier 2018

### **INVITATION AU BANQUET DES « TÊTES BLANCHES »**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BAILLY, responsable de la commission « Fêtes et cérémonies ».

Le banquet des « Têtes blanches » aura lieu le dimanche 6 mars 2016. Une invitation est remise à chaque conseiller.

La commission se réunira le mardi 9 février 2016 pour le choix des menus.

Les conseillers disponibles se retrouveront le samedi matin 5 mars pour la décoration.

L'animation sera assurée par M. FÉLIE.

Le service sera assuré par les élèves du lycée Nazareth.

## **COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR**

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du procès-verbal des réunions du bureau de la Communauté de Communes Aune et Loir du 15 décembre 2015 et du 19 janvier 2016.

Le Maire donne quelques précisions sur la réflexion d'élaboration d'un PLUi. La Communauté de Communes Aune et Loir doit d'abord prendre la compétence avant de s'engager dans l'élaboration du PLUi. Le coût d'environ 120 000 € est subventionnable.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque, ni question à ce sujet.

## **DIVERS**

- M. VENTROUX, responsable de la commission « Travaux » sollicite l'avis du conseil municipal pour abattre les peupliers autour de l'étang pour des raisons de sécurité et dans la rue des Chaussées pour des raisons de contraintes en entretien.  
Après débat, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'abattage de tous les peupliers autour de l'étang et rue des Chaussées.  
Des essences plus adaptées seront replantées.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme ROYER, Présidente de Familles Rurales d'Aubigné-Racan, qui remercie le conseil municipal pour :
  - o la location gratuite d'un bureau 2 fois par mois afin d'assurer des permanences,
  - o la gratuité de la salle polyvalente accordée pour les bourses aux vêtements et pour le marché aux jouets.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Santé au travail 72 qui résilie au 30 avril 2016 le contrat de location du local occupé place des AFN.  
M. LEGUET précise qu'il a appelé la direction pour exprimer son mécontentement. En effet, désormais les visites médicales des salariés seront au Lude.
- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de l'entreprise « Aubigné Serrurerie Métallerie » en réponse aux vœux du conseil municipal.
- Monsieur le Maire donne lecture de la carte de vœux de la fille et petite-fille de Marcel ROYER envoyée au conseil municipal en souvenir de la cérémonie organisée le 8 mai 2015 à l'occasion de l'inscription sur le monument aux morts.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier électronique des riverains de la rue de la Fontaine qui remercient le conseil municipal et les services techniques de l'installation des ralentisseurs dont l'efficacité est déjà prouvée.

- Mme MARTINEAU informe qu'elle s'est rendue le 2 février au comité de pilotage du site Natura 2000 Vallée du Loir.  
Pour faire suite à la consultation en juillet 2015 sur la modification du périmètre du site Natura 2000 Vallée du Loir, 11 communes sur 14 ont répondu. Six communes ont émis un avis favorable et cinq un avis défavorable, dont Aubigné-Racan.  
Un rapport sera rédigé et transmis aux services compétents. Au cas où le nouveau périmètre serait approuvé, les modifications n'entreraient pas en vigueur avant au moins 2 ans.
- M. LEDUC demande si la recherche d'un autre médecin est en cours.  
Monsieur le Maire confirme qu'un médecin pour 2200 habitants ne suffit pas ; en cas d'absence ou de maladie de celui-ci, c'est vraiment problématique pour la population. Il souhaite donc qu'un deuxième médecin s'installe et se charge d'effectuer des démarches auprès du conseil de l'ordre, de l'ARS et de l'université d'Angers.
- Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 30 mars 2016** à 20 heures.

La séance est levée à 21 h 40.

Le Maire : Philippe LEGUET

La secrétaire de séance : Anita MARTINEAU